

Qui prendra  
en charge

en cas de décès,  
de PTIA (1)  
ou d'ITT(2)

?

Facilis  
Jaune Total

UNE GARANTIE

Décès

Perte Totale et Irréversible  
d'Autonomie (PTIA)

Incapacité temporaire de  
travail (ITT)

(1) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) : Est considéré en PTIA, l'assuré reconnu inapte à tout travail à la suite d'une maladie ou d'un accident et définitivement incapable de se livrer à une activité, même de surveillance ou de direction, susceptible de lui procurer salaire, gain ou profit, et devant avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer au moins trois des quatre actes ordinaires de la vie courante (se laver, se vêtir, se nourrir, se déplacer). (2) Incapacité temporaire totale de travail (ITT) : est considéré en ITT, l'assuré se trouvant temporairement, à la suite d'une maladie ou d'un accident, dans l'impossibilité complète, constatée médicalement, d'exercer son activité professionnelle depuis au moins 30 jours consécutifs (période de franchise), sous réserve qu'au 1er jour d'arrêt de travail, l'assuré exerce effectivement une activité professionnelle rémunérée ou perçoive des allocations Assedic ou d'organismes assimilés.

Facilis  
Jaune

UNE GARANTIE

Décès

Perte Totale et  
Irréversible d'Autonomie  
(PTIA)

En cas de Décès, PTIA, Facilis Jaune est l'assurance qui vous permet d'éteindre votre dette en cas d'invalidité définitive.

BNP PARIBAS S.A.

BNP Paribas, S.A. au capital de 2.494.005.306 euros - Siège social: 16 Bld des Italiens 75009 Paris - immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris Identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735

NATIOCREDIMURS

Mandataire d'intermédiaire en assurances avec Garanties Financières et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des assurances, immatriculé au registre des intermédiaires d'assurance (www.orias.fr) - N° Orias : 09 050 742. SNC au capital 22 800 000 euros - 12, rue du Port - 92022 Nanterre Cedex 332 199 462 RCS Nanterre - code NAF 6491Z - code TVA FR28332199462 <http://leasingsolutions.bnpparibas.com>

PROTÉGEONS  
VOTRE ACTIVITÉ



L'ASSURANCE À LA PERSONNE  
POUR VOS FINANCEMENTS  
EN CRÉDIT-BAIL, LOA ET LOCATION FINANCIÈRE  
FACILIS JAUNE : DÉCÈS, PTIA  
FACILIS JAUNE TOTAL : DÉCÈS, PTIA, ITT

REF : LG2426EA - 05/2017 - Crédit Photo - Matton Images - Document non contractuel - Reproduction interdite



BNP PARIBAS  
LEASING SOLUTIONS

Business is ON\*

\*Accélérateur de business



BNP PARIBAS  
LEASING SOLUTIONS

Business is ON\*

\*Accélérateur de business

## Facilis Jaune Total, c'est...

### UNE ADHÉSION SIMPLE ET RAPIDE :

aucune formalité médicale (pour tout financement inférieur à 50K€)

### UNE GARANTIE ACCIDENT

qui prend effet sans délai de carence. Vous êtes couvert dès le démarrage du contrat.

### UNE NOTION D'ASSURÉ

**TRÈS LARGE :** dirigeant, caution, personne indispensable à votre activité.

### UNE FRANCHISE LIMITÉE À 30 JOURS EN ITT

### DES COTISATIONS FIXES

pendant toute la durée de votre financement.

## Comment y adhérer ?

### IL SUFFIT SIMPLEMENT DE FORMULER VOTRE DEMANDE EN INDIQUANT :

- caractéristiques du financement
- identification du ou des assuré(s) et de l'adhérent
- option d'assurance
- déclaration d'état de santé <sup>(1)</sup>
- signature du locataire ou du représentant légal de la société locataire de l'assuré.

(1) Lorsque l'encours assuré est >200 000 € HT, un examen médical est exigé.

(2) La notion d'encours c'est le montant déjà assuré restant dû lors de la souscription à un nouveau financement

## Quelle indemnisation ?

### DÉCÈS ET PTIA

Vous dégagez vos proches de toute obligation financière vis-à-vis de BNP Leasing Solutions.

Vous assurez la poursuite de votre activité avec le maintien dans l'entreprise du matériel financé.

### ITT

Sécurisez votre Trésorerie dès le 31<sup>e</sup> jour d'arrêt total de travail (ITT).



### Les + produits

En cas de **décès ou de PTIA**, l'assurance Facilis Jaune Total couvre le préjudice supporté par votre entreprise à hauteur de :

- la quotité assurée,
- inférieur à un capital de 750 000 € d'encours<sup>(2)</sup> assuré.

En cas d'**ITT**, l'assurance Facilis Jaune Total sécurise votre Trésorerie :

- Dès le 31<sup>e</sup> jour d'arrêt total de travail (ITT), l'assurance prend en charge le remboursement de vos loyers pendant votre arrêt de travail dans une limite de garantie mensuelle de 6 500 €.

